



Body-Cams

Être filmé est désormais une réalité quotidienne pour les policiers en Suisse. Dans une première prise de position, la FSFP était opposée à l'introduction de Body-Cams et de Dash-Cams, avec la réserve de réexaminer le sujet en cas de nouvelles expériences. Un récent sondage a révélé que la majorité des sections étaient favorables à l'utilisation de body-cams. Le port d'une Body-Cam nous donne la possibilité de documenter les interventions du point de vue de la police et de réduire les agressions contre les policiers.

- Les bases légales doivent être harmonisées au niveau national
- Les règles d'utilisation des body-cams doivent être harmonisées au niveau national (par ex. durée d'utilisation, zone d'utilisation)
- Garantir la protection des données, par exemple lors du visionnage et de la durée de conservation des enregistrements
- Protection de la personnalité des policiers ; pas de surveillance de la prestation de travail
- La protection personnelle des policiers passe avant l'utilisation des Body-Cams
- Utilisation des enregistrements par la police pour la procédure pénale ou la procédure de plainte
- Pas de diminution des déclarations des policiers si aucune Body-Cam n'a été utilisée
- Transparence pour la population grâce à l'identification du porteur de la caméra
- Exigences techniques pour la Body-Cam
- L'utilisation des Body-Cams est déjà largement répandue et établie en Europe

Conclusions:

La Body-Cam est un moyen d'intervention de la police et son utilisation relève de la décision du policier ou de la policière qui la dirige.

- Amélioration de l'administration des preuves dans le cadre de procédures pénales ou de plaintes
- Plus de transparence en cas de plainte ; la mise en marche de la caméra doit pouvoir être exigée par la population
- La formation des policiers et des policières doit favoriser la compréhension du fait que leurs propres actions sont filmées. La priorité est toujours donnée à sa propre sécurité
- Des bases légales claires en ce qui concerne l'utilisation et l'exploitation des enregistrements dans le cadre d'une procédure pénale ou d'une procédure de recours
- La FSFP soutient l'introduction des body-cams et s'engage en faveur de règles aussi uniformes que possible, qui incluent notamment la protection du personnel